Niveau :	**LICENCE PROFESSIONNELLE**					**année**
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					
Mention :	Métiers du tourisme: Communication et valorisation des territoires					
Parcours :	GESTION TOURISTIQUE TERRITORIALE ET INTERNATIONALE					
Volume horaire étudiant :	40 h	380 h	h	h	16 semaines	**420 h**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	☐ français					

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Dany Lapostolle Maître de conférences ☎ 03.85 73 10 37 dany.lapostolle@u-bourgogne.fr Directrice des Etudes Florence MARTY ☎ 03.85.73.10.31 florence.marty@u-bourgogne.fr	Carmen MILLARD ☎ 03.85.73.10.30 - Fax 03.85.73.10.38 carmen.millard@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT Le Creusot

Objectifs de la formation et débouchés :

La licence vise à former des étudiants autonomes et professionnels, capables de s'expatrier.
Une formation basée sur trois axes pédagogiques :

- *La production d'offre touristique* : créer, augmenter et diversifier les portefeuilles de produits touristiques des entreprises privées et institutions publiques.

- *La maîtrise des outils de gestion* :, établir un business plan pour la structure touristique, établir un diagnostic touristique territorial, participer à l'élaboration d'une stratégie numérique territoriale (acteurs privés et publics)

- *Ouverture à l'international* : recrutement d'étudiants étrangers, partenariats ADIUT, cours de stratégie commerciale en Anglais, pratique des langues étrangères (maîtrise écrite et orale de l'Anglais obligatoire + enseignement du vocabulaire technique en 2 langues au minimum). Stage de 12 semaines à l'étranger

■ DEBOUCHES DU DIPLOME (métiers ou poursuite d'études) :

Responsable d'activités ou de structure d'accueil touristique:
- Gérant de structure d'hébergement touristique

- Responsable réservation
- Chef de réception
- Attaché commercial

Responsable de production et de commercialisation des produits touristiques :

- Chargé de développement
- Animateur de tourisme local
- Attaché commercial
- Assistant commercial

■ COMPETENCES ACQUISES A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Analyses et études de développement touristique
- Elaboration de stratégies numériques territoriales
- Gestion d'une structure d'hébergement touristique
- Montage, création et mise en place de produits touristiques
- Commercialisation de produits touristique en langues étrangères

Modalités d'accès à l'année de formation :

■

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ La licence est ouverte aux titulaires d'un BTS Tourisme d'un DUT (TC, GACO, GEA, Logistique) ou d'une L2 dans les domaines de gestion (AES, AP, Economie-Gestion), Langues (LEA, LLCE, Lettres Modernes), Histoire et Géographie.

Les candidatures sont examinées par une commission d'admission. Elles se font en ligne, à partir du mois de février, via le site internet de l'IUT http://iutlecreusot.u-bourgogne.fr/

Cette licence peut s'effectuer soit en formation initiale, soit en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
Formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.
Formation continue : s'adresser au SErvice de Formation Continue et d'Alternance de l'université de Bourgogne (SEFCA – 03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences fondamentales	Marketing du tourisme		45				Ecrit/oral	Ecrit/oral		4	4
	Introduction au tourisme et à l'hôtellerie		25				écrit	Ecrit/oral		2	2
TOTAL UE			70		70	6					6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement juridique et financier de l'activité touristique	Droit appliqué au tourisme	40					écrit	Ecrit/oral		3	3
	Comptabilité et gestion/ Mathématiques financières		30				écrit	Ecrit/oral		3	3
TOTAL UE			70		70	6					6

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management des structures d'accueil touristique	Stratégie d'entreprise/ organisation de l'entreprise		40				écrit	Ecrit/oral		3	3
	Management social		10				écrit	Ecrit/oral		1	1
	Gestion des structures d'hébergement et de restauration		20				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
TOTAL UE			70		70	6					6

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Conception et commercialisa-tion de produits touristiques et hôteliers	Techniques de commercialisation		15				oral/écrit	Ecrit/oral		4	4
	Les outils et stratégies numériques		25				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
	Réseaux sociaux et nouvelles territorialités du tourisme		30				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
TOTAL UE			70		70	6					8

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langues et cultures	Langues et culture (1)		30				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2

étrangères	- Anglais										
	Langues et culture (Lv2 obligatoire) - Allemand ou - Italien ou - Espagnol		20				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
	Langues et culture Lv3 débutant- Allemand ou Italien ou Espagnol		20				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
TOTAL UE			70		70	6					6

UE6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement international	Tourisme international		15				Ecrit/oral	Ecrit/oral		2	2
	Valorisation des patrimoines européens		10				oral/écrit	Ecrit/oral		1	1
	Démarche de projet		15				oral/écrit	Ecrit/oral		1	1
	Langues professionnelle 1 - Anglais		15				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
	Langues professionnelle 2 - Allemand ou - Italien ou - Espagnol		15				oral/écrit	Ecrit/oral		2	2
TOTAL UE			70		70	6					8

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Applications profession-nelles	Projet tuteuré						Ecrit/oral				10
TOTAL UE					130	6					10

UE8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Applications profession-nelles	Stage de 16 semaines dont 12 à l'étranger						Ecrit/oral				15
TOTAL UE						18					15

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

● ***Sessions d'examen***

Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances portant sur les enseignements s'effectue par des contrôles continus. Les contrôles continus sont organisés par l'enseignant responsable de la matière. Le projet tuteuré et le(s) stages(s) donnent lieu à un rapport écrit et soutenance orale, évalués conformément à des grilles d'évaluation spécifiques.

Une session de rattrapage est prévue en septembre.

■ **Règles de validation et de capitalisation** :

VALIDATION : Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999, la licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois

- **Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage**
  ET
- **Une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'UE 7.**

COMPENSATION : Une UE est validée dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20.
La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement s'effectue sans note éliminatoire. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10/20 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.